

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 Juin 2020 à 20h30



### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26/02 et 27/05 2020
2. Approbation du compte de gestion 2019 et vote du compte administratif 2019
3. Affectation du résultat 2019
4. Vote des taux des taxes locales
5. Vote du Budget primitif 2020
6. Plan Local d'Urbanisme : avancée
7. Suppléance du maire
8. Délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire
9. Transfert des pouvoirs de Police
10. Constitution servitude de La Cuma de La Lieuze
11. Dette ancien Locataire
12. Logements communaux: nouveaux locataires
13. Questions diverses

Secrétaire de séance: J. L. Sérié

### Présents:

AG Alain Gateau  
 TB Thierry Bassetto  
 MB Marcel Beï  
 CD Christian Dauriac  
 PD Patrick Dumont  
 RO Rebeca Ortega  
 JJP Jean Jacques Pelissier  
 CS Corinne Sérié  
 JLS Jean-louis Sérié  
 GT Guillaume Tardy  
 AW Astrid Wojtasik

excusé >> pouvoir à AW

Signature des présents

	Action	Date
Signature des présents	tous	25-juin-20
<b>1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26/02 et 27/05 2020</b>	tous	25-juin-20
.Conseil Municipal du 26 Février 2020 : approuvé	AG,JLS	
.Conseil Municipal du 27 Mai 2020: approuvé	AG,JLS	
.Trésorerie: <b>167 572 €</b>		25-juin-20
<b>2. Approbation du compte de gestion 2019 et vote du compte administratif 2019</b>	JLS	
Réunion Budget 25 Mai 2020 (voir annexe)		
.Le compte de gestion 2019 est approuvé et le compte administratif 2019 est voté		
. <b>Délibération:</b> contre: , abstention: 0, pour:10 voix, unanimité (vote sans le maire)	tous	25-juin-20
<b>3. Affectation du résultat 2019</b>		
. <b>Délibération:</b> contre: 0, abstention:0 pour:11 voix unanimité	tous	25-juin-20
<b>4. Vote des taux des taxes locales</b>		
Pas d'augmentation des taux des taxes locales pour 2020		
. <b>Délibération:</b> contre: 0, abstention:0, pour:11 voix unanimité	tous	25-juin-20
<b>5. Vote du Budget primitif 2020</b>		
.Le Budget primitif 2020 est voté à l'unanimité	tous	25-juin-20
. <b>Vote:</b> contre: 0, abstention:0, pour:11 voix unanimité		
.Signatures des conseillers	tous	25-juin-20

<b>6. Plan Local d'Urbanisme : avancée</b> .Désignation du référent PLU. Officialisation : <b>P.Dumont</b> . <b>Délibération</b> : contre: 0, abstension:0, pour:11 voix unanimité	AG tous	25-juin-20
<b>7. Suppléance du maire</b> .La suppléance est de fait dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux	AG	
<b>8. Délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire</b> <b>Délégation de fonctions du Conseil municipal au Maire (voir annexe)</b> . <b>Délibération</b> : contre: 0, abstension:0, pour:11 voix unanimité	tous tous	25-juin-20
<b>9. Transfert des pouvoirs de Police à la Communauté des Communes</b> <b>Opposition de la commune au transfert des pouvoirs de police à la CCSavès:</b>  .Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage .Assainissement (collectif et non collectif) .Collecte des déchets ménagers (par adhésion au SICTOM) .Voirie .Habitat . <b>Délibération</b> : contre: 0, abstension:0, pour:11 voix unanimité	AG tous	25-juin-20
<b>10. Constitution de la servitude de La Cuma de La Lieuze</b> . <b>Délibération</b> : contre: 0, abstension:0, pour:11 voix unanimité	AG	01/09/2020
<b>11. Dette d'un ancien Locataire d'un logement communal</b> Reprise d'une dette d'un ancien locataire, à la charge de la commune (d'environ 50€) . <b>Délibération</b> : contre: 0, abstension:0, pour:11 voix unanimité	AG tous	25-juin-20
<b>12. Logements communaux: nouveaux locataires</b> .Nouveaux locataires arrivée fin Juin. . <b>Délibération</b> : contre: 0, abstension:0, pour: 11 voix unanimité	AG tous	25-juin-20
<b>13. Questions diverses</b> .Personnel Communal : M.Riba en arrêt de travail  .Olympique Monblannais: Dissolution de l'association en cours  <b>.Journée citoyenne prévue le 26 Septembre 2020</b>  .Prochaine Réunion du Conseil Municipal <b>Jeudi 27 Août à 20h30</b>	AG AG AG	25-juin-20 25-juin-20 26-sept.-20



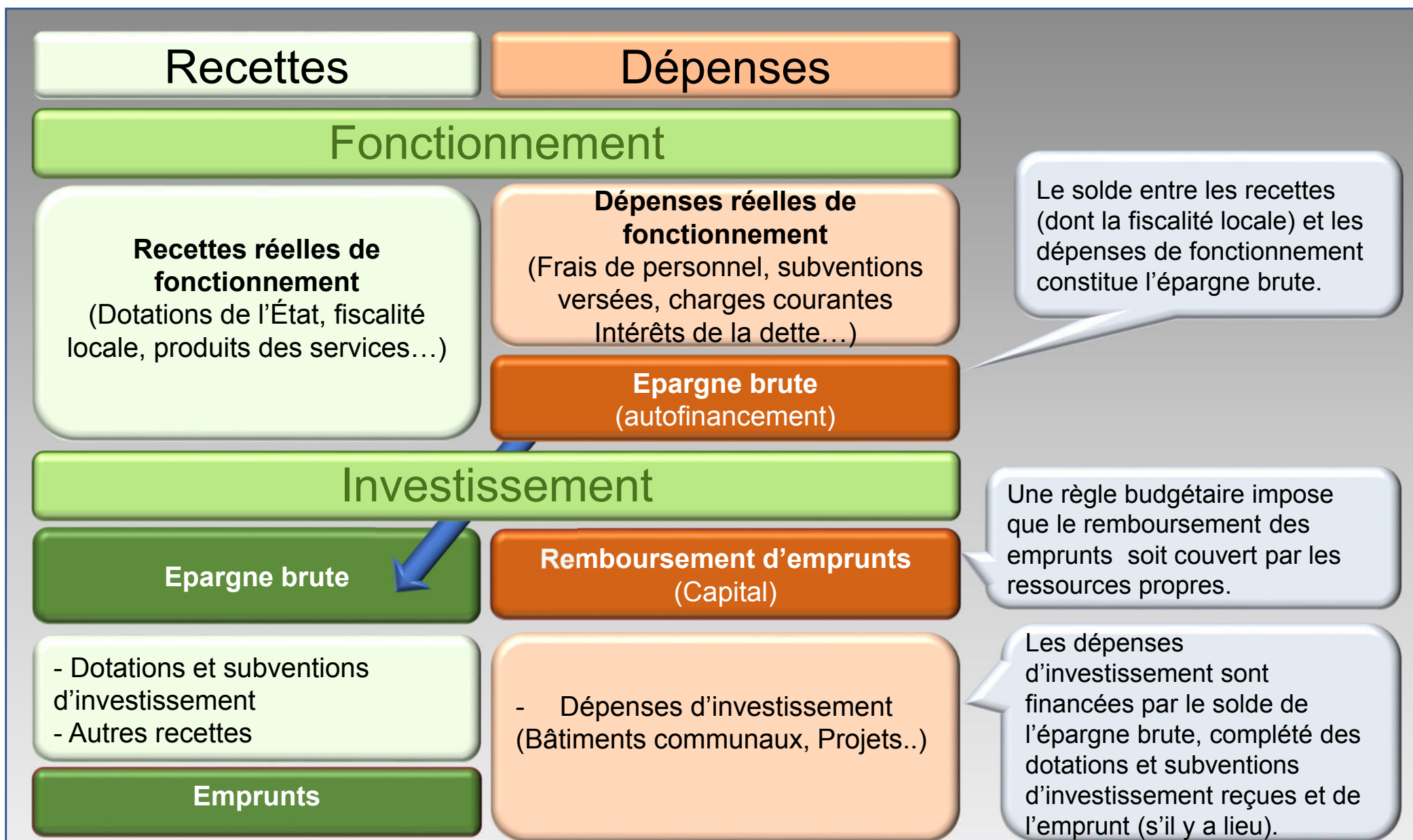
# Réunion Budget 2019-2020



- . Analyse du Budget 2019
- . Affectation du Résultat 2019  
Délibération
- . Approbation du Compte de Gestion  
(trésorier)  
Vote du Compte administratif (mairie)  
Délibération
- . Vote des Taux des impôts locaux  
Délibération
- . Budget primitif 2020 et vote



# Réunion Budget 2019-2020



# Réunion Budget 2019-2020

## Les documents budgétaires

### Documents d'exécution (année N-1)

- **Compte administratif (CA)** établi par le Maire  
Document comptable qui reprend l'ensemble des réalisations de l'exercice budgétaire, en recettes et en dépenses (mandats et titres émis).
- **Compte de gestion (CG)**  
Etabli par le comptable, il retrace l'ensemble des ordres exécutés ou acceptés durant l'année (mandats et titres émis et payés).


### Documents prévisionnels (Année en cours)

- **Budget primitif (BP)**  
Contient les prévisions de recettes et de dépenses votées par le conseil municipal pour un exercice budgétaire (acte d'autorisation et de prévision).
- **Décision modificative (DM)** et budget supplémentaire (BS)  
Permettent de corriger le BP sous réserve de respecter l'équilibre budgétaire.

# Réunion Budget 2019-2020

## La séparation de l'ordonnateur et du comptable

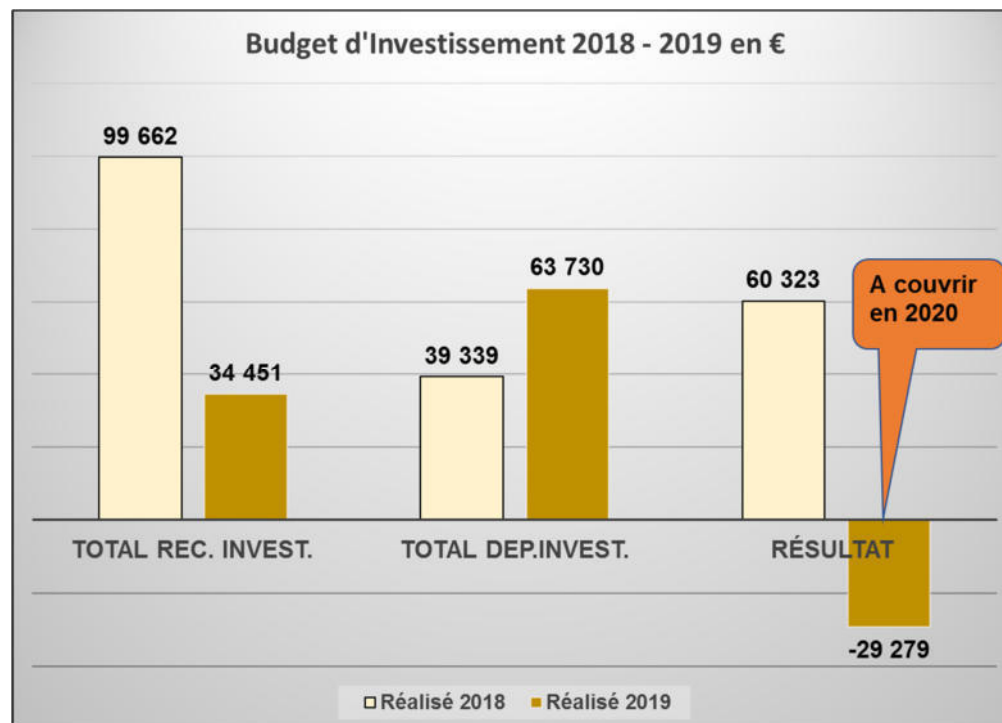
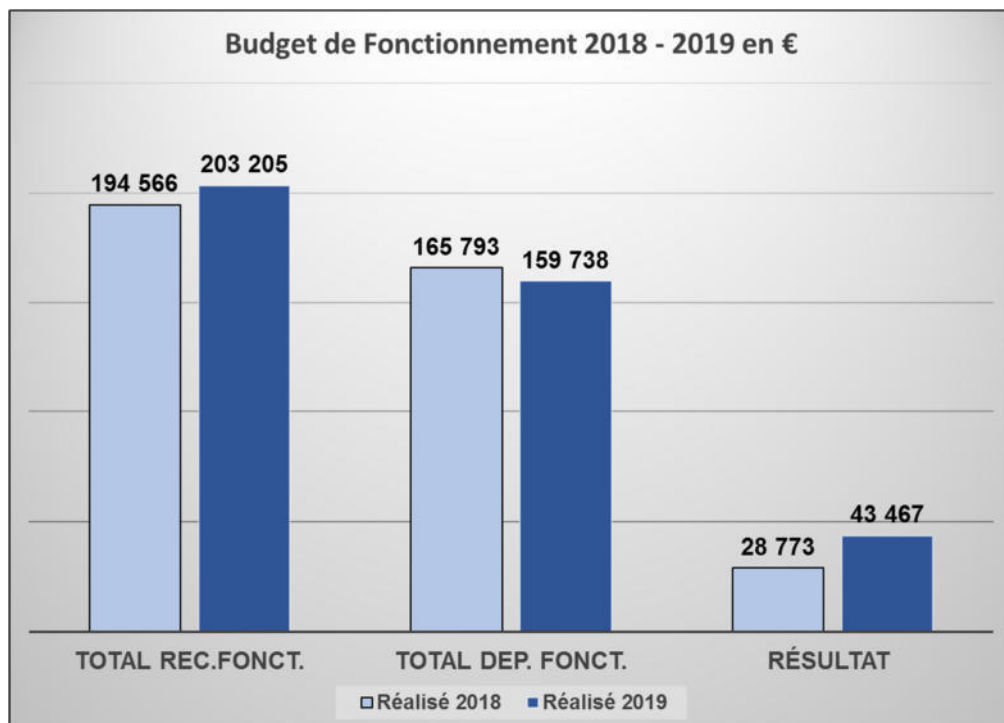
- **Celui qui donne l'ordre = l'ordonnateur : le maire**
- **Celui qui exécute l'ordre : le comptable public**

- 
- **La décision en matière de dépenses et de recettes appartient au maire (qui ne peut manier les fonds publics)**
  - **Le paiement et l'encaissement sont confiés au comptable (qui n'a pas de pouvoir de décision)**



# Analyse du Budget 2019

## Résultats Budgets 2019



Recettes de Fonctionnement en hausse  
Dépenses de Fonctionnement en baisse  
Résultat de Fonctionnement en hausse:  
43 467 €

Recettes d'Investissement en baisse  
Dépenses d'Investissement en hausse  
Résultat négatif : -29 279 €  
à couvrir dans le Budget 2020



# Analyse du Budget 2019

## Budget de Fonctionnement

Recettes réelles Fonctionnement	Réalisé 2018		Réalisé 2019
070 Ventes et divers			2647
073 Impôts et taxes	40 809		57 082
074 Dotations	124 086		116 955
075 Produits courants	26 146		24 434
076 Produits financiers			0
077 Produits except.	644		163
042 Opération d'ordre	2 881		1 924
<b>total Rec.Fonct.</b>	<b>194 566</b>		<b>203 205</b>

.Fonds Dept. DMT0:10500 €, + Fonds Nat. Pérég.:+3263 €  
.en 2018 subv.except.PLU 9507 €

Dépenses réelles Fonctionnement	Réalisé 2018		Réalisé 2019
011 Charges générales	32 966		30 689
012 Charges de personnel	53 451		53 916
065 Charges courantes	51 016		48 213
066 Charges financières	5 292		4 512
067 Charges except.	1 000		0
014 Prélèvement FNGIR	7 358		7 358
042 Opération d'ordre(dot amo	14 710		15 050
<b>total Dep. Fonct.</b>	<b>165 793</b>		<b>159 738</b>

. (-3000 € Subventions versées)

<b>Résultat</b>	<b>28 773</b>		<b>43 467</b>
-----------------	---------------	--	---------------

.Résultat Fonctionnement 2019



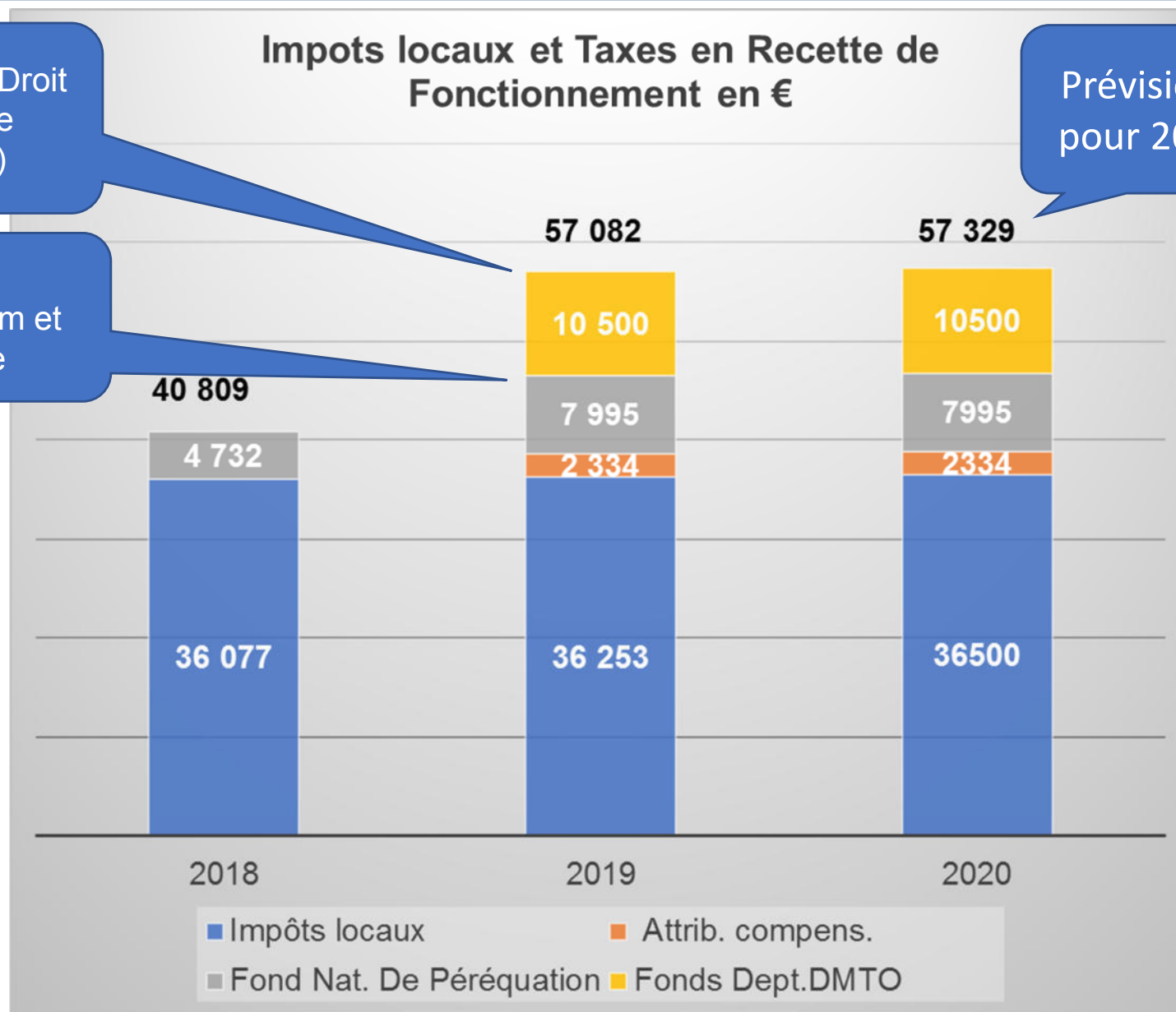


# Analyse du Budget 2019

Fond Départemental Droit de Mutation à Titre Onéreux (73224)

FPIC Fonds de Péréquation Intercom et Com en hausse

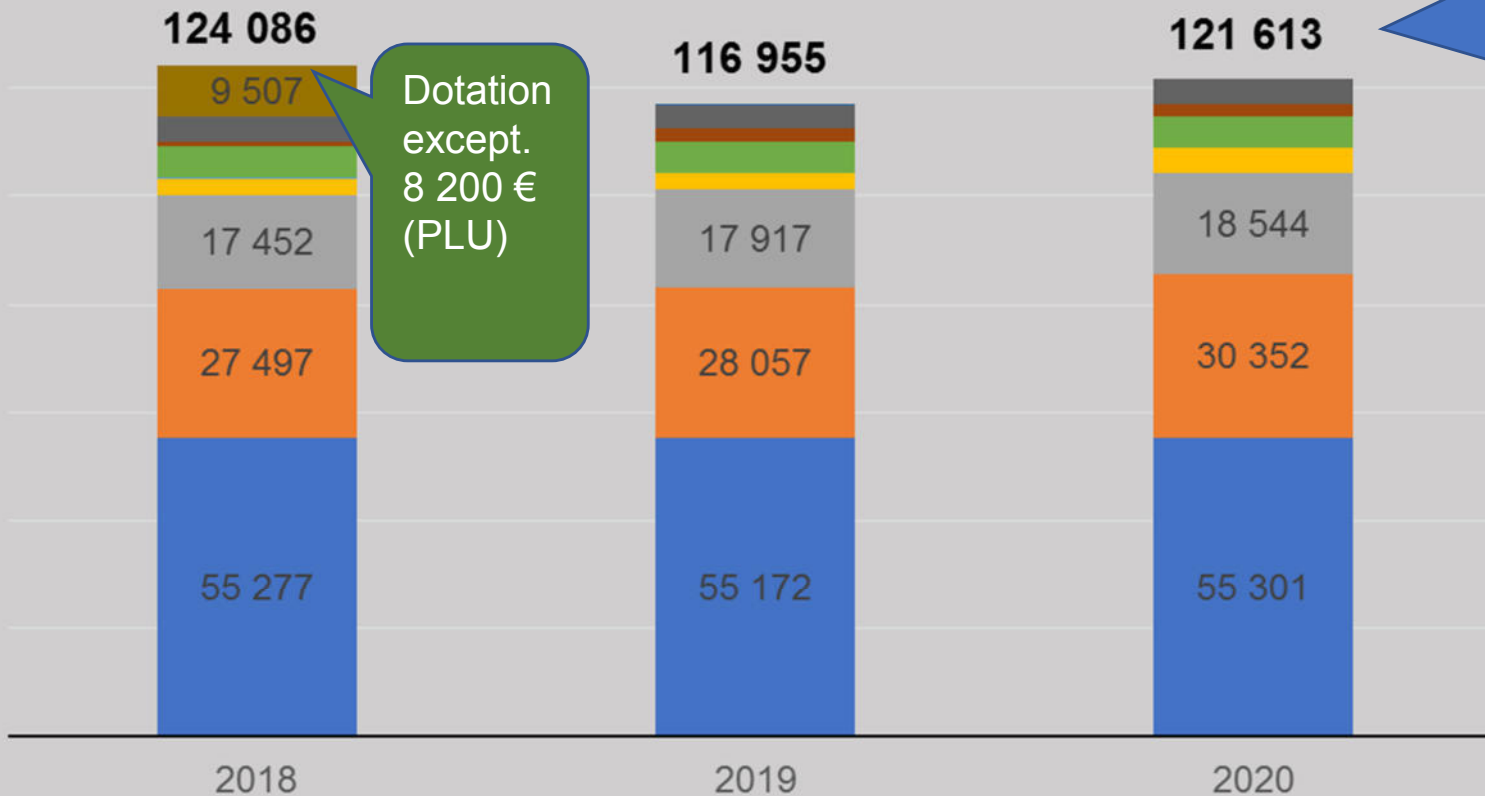
Prévisions pour 2020





# Analyse du Budget 2019

## Dotations en Recette de Fonctionnement en €



Dotation except.  
8 200 €  
(PLU)

Prévisions  
Des  
dotations  
pour 2020  
en hausse



# Analyse du Budget 2019

## Budget d'Investissement

Recettes réelles Investissement	Réalisé 2018		Réalisé 2019
10 Dotations	14 125		3 571
1068 Excédent de Fonct.	42 767		
013 Subventions reçues	26 668		15 317
016 Dépôts et cautionnement	1 392		514
040 Autres recettes	14 710		15 050
<b>total Rec. Invest.</b>	<b>99 662</b>		<b>34 452</b>

. 2018: (14 951€ (DETR) + 10 000 € (Dépt.) Salle)  
. Cautions logements

Dépenses réelles Investissement	Réalisé 2018		Réalisé 2019
016 Emprunt (capital)	30 023		29 512
020 Etudes (PLU)	1 969		9 261
204 Subv.Eqipmts versées			
021 Immobilisations corporelle	4 466		23 033
040 Autres dépenses	2 881		1 924
010 Plan relance FCTVA			
<b>total Dep.Invest.</b>	<b>39 339</b>		<b>63 730</b>

.voirie 19 176 €

<b>Résultat</b>	<b>60 323</b>		<b>-29 278</b>
-----------------	---------------	--	----------------

.Résultat Investissement 2019



# Réunion Budget 2018-2019

Le Compte de Gestion (Trésor Public) approuvé  
et le Compte Administratif (Mairie) voté  
sont en tous points concordants.



# Affectation des Résultats 2019

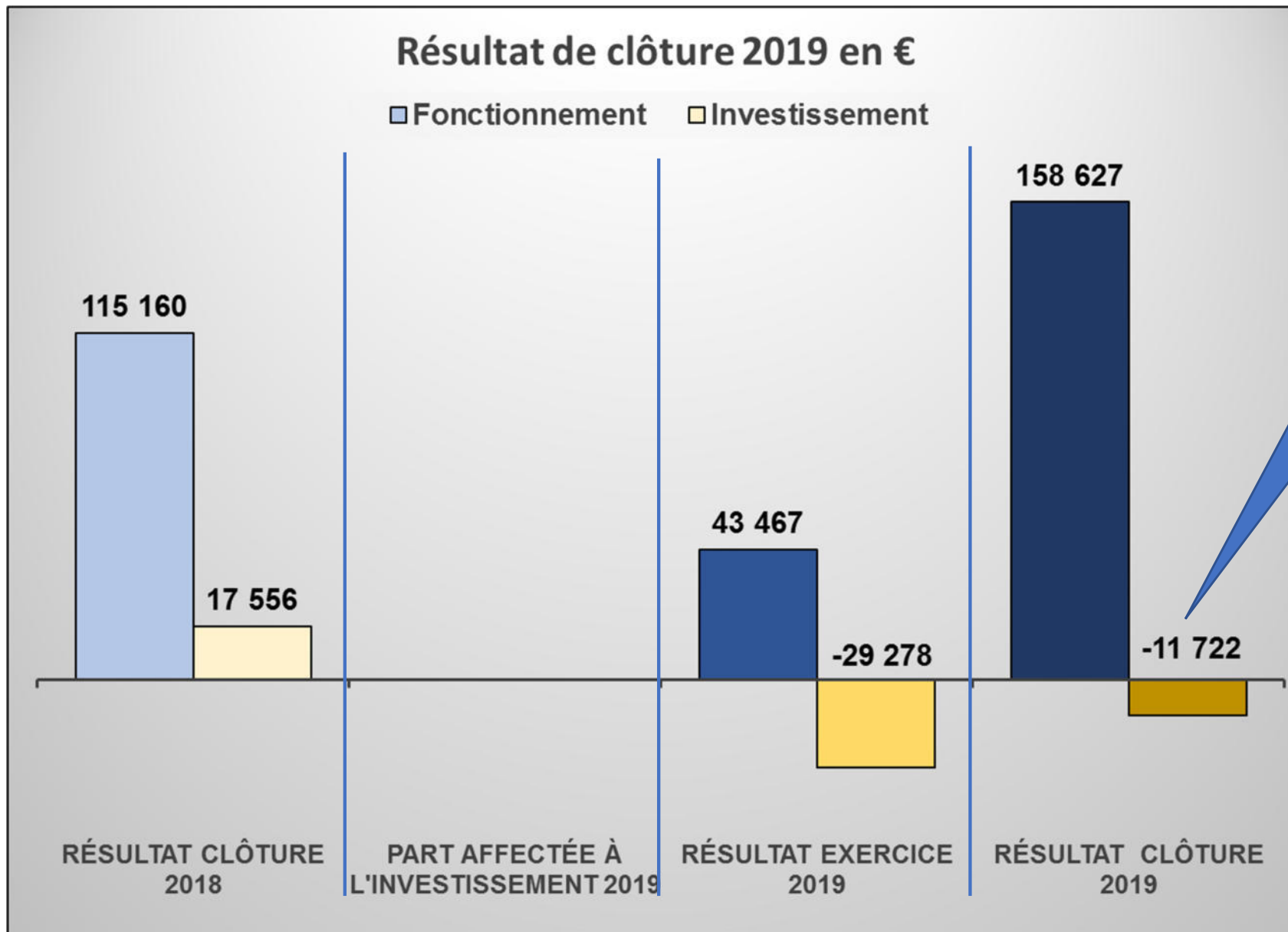
## Affectation des résultats 2019 sur le Budget 2020

<b>Résultat Fonctionnement 2019</b>	<b>43 467 €</b>
-------------------------------------	-----------------

<b>Résultat Investissement 2019</b>	<b>- 29 478 €</b>
-------------------------------------	-------------------



# Résultat de clôture 2019



Résultat de clôture 2019  
158 627 €  
-11 722 €  
- 400 €  
146 504 €



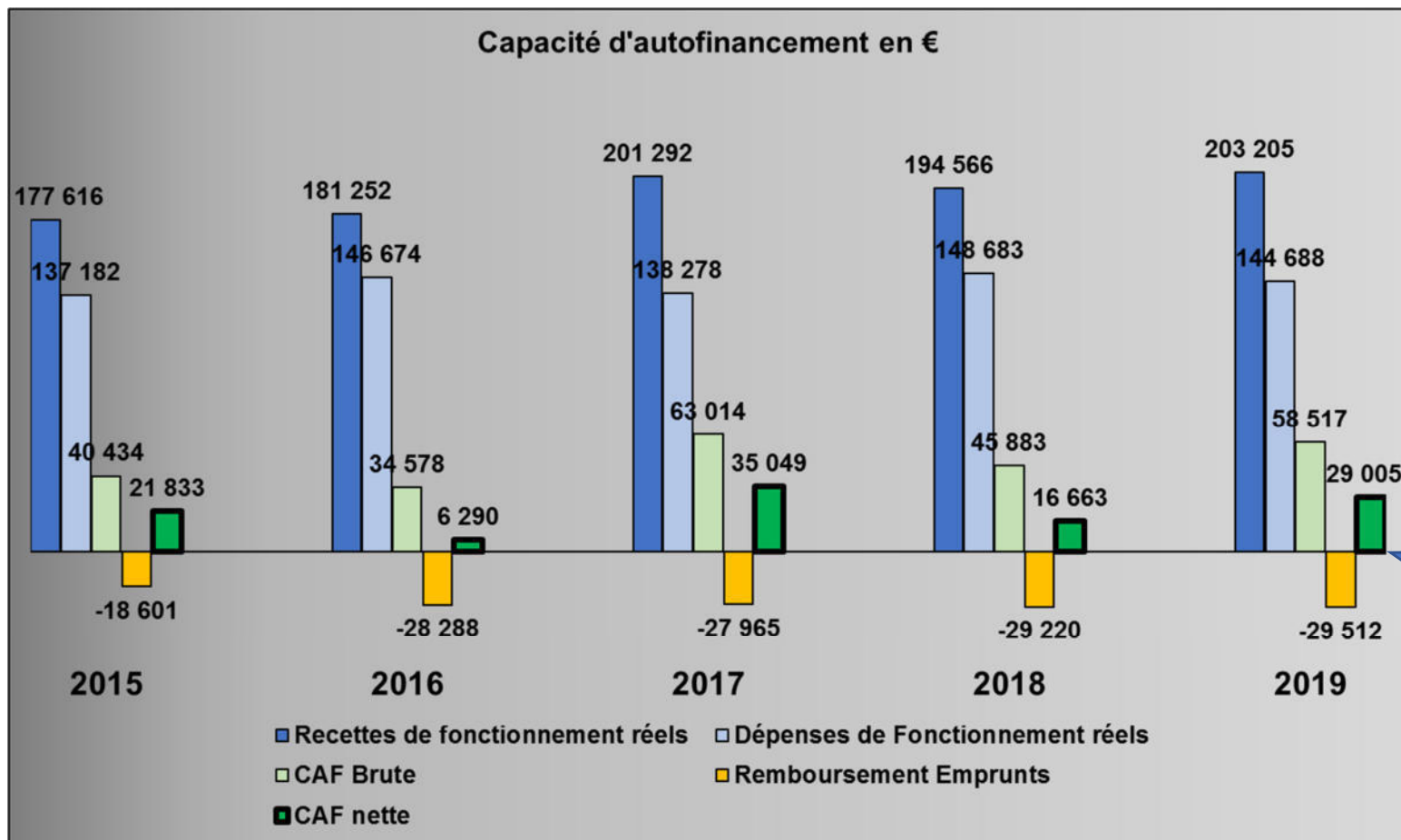
# Résultat de clôture 2019

<b>Affectation des résultats</b>		
<b>Résultat de Fonctionnement</b>		
<b><u>A Résultat de l'exercice 2019</u></b>	<b>43 467 €</b>	
<b><u>B Résultats antérieurs reportés</u></b>	<b>115 160 €</b>	
<b>ligne 002 du compte administratif</b>		
<b><u>C Résultat à affecter</u></b>		
<b>A+B</b>	<b>158 627 €</b>	
<b><u>D Solde d'exécution d'investissement</u></b>	<b>-11 723 €</b>	
<b><u>E Soldes à réaliser</u></b>	<b>-400 €</b>	
<b>Besoin de financement F</b>		
<b>Affectation en réserves R1068 en Investissement</b>	<b>12 123 €</b>	
<b>Report en Fonctionnement R002</b>	<b>146 504 €</b>	
<b>Déficit reporté</b>	<b>0 €</b>	



# Budget 2019-2020

## Capacité d'autofinancement



Capacité d'auto  
financement nette  
2019  
29 005 €

Emprunt 1: 300 000 €, 22868 € fin 01/2023  
Emprunt 2: 70 000 €, 6933 € fin 01/2025





# Vote des Taux des Impôts locaux

COMMUNE : **261 MONBLANC**  
 ARRONDISSEMENT : **32 AUCH**  
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE L'ISLE JOURDAIN**



N° 1259 COM (1)

**TAUX**  
**FDL**  
**2020**

## ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

### I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition communaux de 2019 2	Taux d'imposition plafonnés 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	205 394	10,79	>>>	211 200	22 788
Taxe foncière (bâti).....	153 225	5,24	>>>	162 700	8 525
Taxe foncière (non bâti)..	24 807	20,66	>>>	25 100	5 186
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b			>>>		
				Total :	<u>13 711</u> 36 499

Pas de modification des Taux 2019 en 2020  
 35316 € 2019  
 36499 € 2020

### II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### 1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 5

Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6	-	7 066	-	Produit taxe additionnelle FNB 7	-	Produit des IFER 8	-	Produit de la CVAE 9	-	TASCOM 10	-	DCRTP 11	-	22 788	=	Produit prévisionnel de TH
										7 358						Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 4b
																Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

#### 2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	8	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Produit attendu							
Taxe foncière.....	5,24					162 700	
Txe foncière (non bâti)..	20,66					25 100	
CFE.....	>>>						
			13 711				
			Produit à taux constants (hors TH)	(6 décimales)			
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :							Produit fiscal attendu

La CFE (cotisation foncière des entreprises) est transférée au CCSavès et donnera lieu à une attribution égale de 2334 €

A AUCH  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 JEAN-CLAUDE HERNANDEZ  
 le 09 MARS 2020

Le préfet,  
 le

A  
 Le maire,  
 le



FUUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX



# Budget primitif 2020

## Budget 2019 (réalisé), 2020 (primitif)

Dépenses fonctionnement		Réalisé 2019	Primitif 2020	Recettes Fonctionnement		Réalisé 2019	Primitif 2020		
011 Charges générales		30 689	31 000	070 Ventes et divers		2647	500	total rec fonct	356 041
012 Charges de personnel		53 916	54 000	073 Impôts et taxes		57 082	58 000	total dep fonct	164 788
065 Charges courantes		48 213	53 500	074 Dotations		116 955	121 613	virmt invest	191 253
066 Charges financières		4 512	3 800	075 Produits courants		24 434	25 000		
067 Charges except.		0	350	076 Produits financiers		0			
014 Prélèvement FNGIR		7 358	7 358	077 Produits except.		163	2 500		
042 Opération d'ordre		15 050	14 780	042 Opération d'ordre		1 924	1 924		
<b>Total Dépenses réelles Fonct.</b>		<b>159 738</b>	<b>164 788</b>	<b>Total Recettes réelles Fonct.</b>		<b>203 205</b>	<b>209 537</b>		
023 Virement à sect.investissement			191 253	002 Résultat Fonctionnement reporté			146 504		
				042 Opération d'ordre					
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>		<b>159 738</b>	<b>356 041</b>	<b>Total Recettes fonctionnement</b>		<b>203 205</b>	<b>356 041</b>		
<b>Dépenses Investissement</b>									
Dépenses Investissement		Réalisé 2019	Primitif 2020	Recette Investissement		Réalisé 2019	Primitif 2020		
016 Emprunt (capital)		29 512	29 800	10 Dotations		3 571	10 700		
020 Etudes (PLU)		9 261	13 000	1068 Excédent de Fonct.capitalisé			12 123		
204 Subv.Equipements versées				013 Subventions reçues		15 316	2 000		
021 Immobilisations corporelles		23 033	50 000	016 Emprunts souscrits		514	500		
021 Immob projet Salle Asso.			124 509	040 Autres recettes		15 050	14 780		
040 Opération d'ordre		1 924	1 924						
<b>Total Dépenses réelles Invest.</b>		<b>63 730</b>	<b>219 233</b>	<b>Total Recettes réelles Invest.</b>		<b>34 451</b>	<b>40 103</b>		
001 Solde exe négatif reporté			12 123	021 Virement de Sec. Fonctionnement			191 253		
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>		<b>63 730</b>	<b>231 356</b>	<b>Total Recettes d'Investissement</b>		<b>34 451</b>	<b>231 356</b>		

Résultat de Clôture 2019

Excédent de fonctionnement capitalisé

Virement de section Fonctionnement 2020



# Budget Primitif 2020

## Equilibre du Budget 2020

### Fonctionnement

Dépenses

Recettes

**356 041 €**

### Investissement

Dépenses

Recettes

**231 356 €**



# Planification des Dépenses et Recettes d'Investissement

Projets: planification des Dépenses et Recettes d'Investissement <b>Scénario 1</b>									
Salle des associations	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Subvention DETR		14 951	0	0		20 000		14 886	49 837
Subvention Région			0	0		10 000		31 481	41 481
Subvention Département		10 000	0	0		20 000		10 000	40 000
Permis de construire									
Appel d'offre travaux									
Travaux phase 1					100 000				
Travaux phase 2							62 000		
Maitrise d'œuvre Architecte							12 000		
		24 951			50 000		74 000	56 367	
<b>Travaux divers</b>	<b>2018</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2021</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Terrain entrée village					18 000		16 000	45 000	
Enfouissement ligne elec.									
Bureau d'étude Réseaux					9 400				
Etude Loi sur l'Eau							4 000		
Bornage Marmouteil					3 840		3 840		
Transformateur					8 000				
Branchement Laclario					3 000				
Branchement Bâche Incendie					3 000				
Marériel Bureau					3 000				
Changement ordinateur					1 700				
<b>total</b>					<b>49 940</b>		<b>23 840</b>	<b>45 000</b>	

Si versement des subventions 50 000 € en 2020



# Planification des Dépenses et Recettes d'Investissement

## Projets: planification des Dépenses et Recettes d'Investissement **Scénario 2**

Salle des associations	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Subvention DETR		14 951	0	0		0		34 886	49 837
Subvention Région			0	0		0		41 481	41 481
Subvention Département		10 000	0	0				30 000	40 000
Permis de construire									
Appel d'offre travaux									
Travaux phase 1					100 000				
Travaux phase 2							62 000		
Maitrise d'œuvre Architecte							12 000		
		24 951			100 000	0	74 000	106 367	
<b>Travaux divers</b>	<b>2018</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2021</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Terrain entrée village					18 000		16 000	45 000	
Enfouissement ligne elec.									
Bureau d'étude Réseaux					9 400				
Etude Loi sur l'Eau							4 000		
Bornage Marmouteil					3 840		3 840		
Transformateur					8 000				
Branchement Laclario					3 000				
Branchement Bâche Incendie					3 000				
Marériel Bureau					3 000				
Changement ordinateur					1 700				
<b>total</b>					<b>49 940</b>		<b>23 840</b>	<b>45 000</b>	

Si versement du reste des subventions en 2021

# Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au **conseil municipal** de **déléguer au maire** un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et **modifier l'affectation des propriétés communales** utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de **délimitation des propriétés communales** ;

2° non applicable

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal ( **d'un montant unitaire ou annuel de 500 000 €**), à la **réalisation des emprunts** destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la **préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés** et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (**dans la limite 500 000 €**)

5° De décider de la conclusion et de la révision du **louage de choses** pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° non applicable ;

8° De prononcer la **délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières**

- 9° D'accepter **les dons et legs** qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de **biens mobiliers** jusqu'à **4 600 €** ;
- 11° De fixer les rémunérations et de **régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des **offres de la commune à notifier aux expropriés** et de répondre à leurs demandes ;
- 13° non applicable
- 14° De fixer les **reprises d'alignement** en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les **droits de préemption** définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (**pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 €**) ;
- 16° **D'intenter** au nom de la commune les **actions en justice** ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants .
- 17° De régler les conséquences dommageables des **accidents** dans lesquels sont impliqués des **véhicules municipaux** dans la limite fixée par le conseil municipal (**de 10 000 € par sinistre**) ;
- 18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, **l'avis de la commune** préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (ex : **SAFER** Société d'aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un **constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement** concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les **lignes de trésorerie** sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (**fixé à 100 000 € par année civile**).

21° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal (**pour un montant inférieur à 100 000 euros**), **le droit de préemption** défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;

22° non applicable

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de **diagnostics d'archéologie préventive** prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° non applicable

25° non applicable

26° De **demander** à tout organisme financeur, **l'attribution de subventions**.

27° De procéder, au dépôt des **demandes d'autorisations d'urbanisme** relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

28° non applicable

29° D'ouvrir et d'organiser la **participation du public par voie électronique** prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.